



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'environnement et sur décision du commissaire enquêteur, l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur cinq communes de la Communauté de communes des Deux Morin en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison, prescrite par arrêté préfectoral du 11 septembre 2025 initialement ouverte du mercredi 15 octobre 2025 à 09h00 au samedi 15 novembre 2025 à 12h00, est **prolongée de 8 jours soit jusqu'au samedi 22 novembre 2025 inclus à 12h00**.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée le vendredi 14 novembre 2025 à 18h00 à la salle des Fêtes, rue Principale - 77 320 à Leudon-en-Brie.

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2025 mentionné ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.
- en version numérique :
 - en mairies de Chartronges aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairie de Chartronges, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante :
vannetin-dig@mail.registre-numerique.fr

Le public peut adresser jusqu'au samedi 22 novembre 2025 à 12h00 ses observations et propositions directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Chartronges 34 Grande rue -77320) – Objet : DIG des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur cinq communes de la Communauté de communes des Deux Morin. Les observations et propositions du public seront annexées aux registres « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute information complémentaire peut être demandée auprès du SMAGE des 2 Morin – Mme Hélène BLOT – responsable des services - par mail adressé à :
e.publique@smage2morin.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du préfet de Seine-et-Marne. L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison, à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE – 12 rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex) ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr – rubrique : Politiques publiques – Environnement et cadre de vie) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le préfet de Seine-et-Marne statuera par arrêté sur l'intérêt général des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur cinq communes de la Communauté de communes des Deux Morin.